



La veuve de mon ex mari me poursuit en justice

Par **Didine22**, le **04/11/2015** à **19:11**

Bonjour,

Voilà, je pose une question pour ma belle mère qui n'a pas internet. Merci à vous.

Ce jour, elle reçoit un courrier d'une avocate qui instruit un dossier à la demande de la veuve de mon ex mari pour 2 restes de prêts que nous avons contractés lors de notre mariage. Ceux ci datent de plus de 20 ans.

ils ont divorcé, lui a refait sa vie, s'est remarié et est décédé il y a 1 an 1/2. Je sais qu'il y a prescription pour les prêts, mais sa veuve affirme qu'il reste 18 000€ à versé sur leur ancienne maison vendue aux enchères (de leur précédent mariage), et 17000€ sur un crédit à la consommation vieux de 20 ans.

Comment peut elle se défendre sachant qu'aujourd'hui ma belle mère vit de son AAH? Merci à vous!

Par **youris**, le **04/11/2015** à **20:31**

bonjour,

un courrier d'avocat reste un courrier d'avocat, c'est à dire un courrier écrit par un juriste compétent à la demande son client.

mais cela ne signifie pas que le client de l'avocat ait raison.

je comprends que votre belle-mère a reçu un courrier de l'ex épouse de son mari décédé.

à mon avis, il y a prescription sur l'ensemble des demandes de cette ex-épouse.

si vous voulez répondre, ce qui n'est pas une obligation, votre belle-mère peut répondre qu'il y a prescription et cette ex-épouse peut toujours saisir le tribunal même si à votre avis le tribunal estimera qu'il y a forclusion en indiquant que votre belle-mère vit uniquement de son AAH qui est une allocation insaisissable.

salutations

Par **Didine22**, le **05/11/2015** à **18:21**

Je vous remercie pour vos indications ainsi que d'avoir pris ma demande en considération.
Très bonne fin de journée à vous.